

Le Motu Proprio en Italie

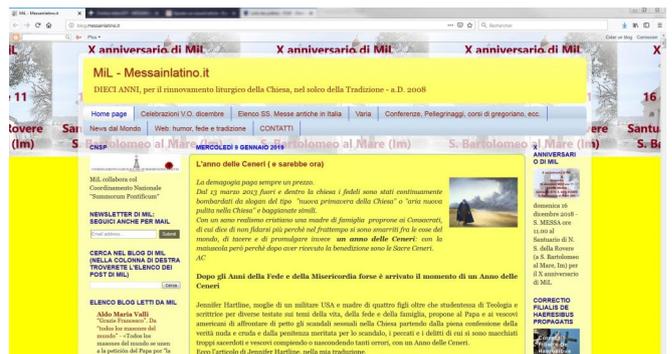
Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Le site Internet de la semaine](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 10 janvier 2019



Notre confrère [Paix Liturgique](#) a interrogé Enrico, l'un des animateurs du blog Messainlatino en Italie. Il donne **une bonne appréciation de l'évolution de la célébration de la messe dans la forme extraordinaire en Italie depuis 10 ans**. Alors que le Motu Proprio Ecclesia Dei de 1988 n'avait que peu été appliqué... il apparait que Summorum Pontificum a permis une forte évolution de la situation.



Q- Le motu proprio Ecclesia Dei fut-il appliqué en Italie ?

Enrico - Vous savez, les italiens ne sont révolutionnaires qu'avec l'autorisation des gendarmes... aussi la résistance aux évolutions postconciliaires, lorsqu'elles apparurent, fut-elle minime chez nous et nous sommes presque tous restés attachés à nos paroisses. Ainsi le motu proprio Ecclesia Dei fut-il appliqué chez nous au sens strict de la « réintégration » de ceux que l'on considérait comme ayant plus ou moins quitté l'Eglise. Pour nous le grand cardinal Siri était aussi celui qui en 1987 avait supplié Mgr Lefebvre de ne pas procéder à ses sacres... Dans ce cadre, le motu proprio Ecclesia Dei fut seulement appliqué dans les grandes villes où se constituèrent de petites chapelles qui réunissaient des groupes de fidèles peu nombreux.

Q - Connaissez-vous la messe traditionnelle avant 2007 ?

Enrico - En 1993 j'étais allé faire un stage d'avocat à Paris et c'est à cette occasion que j'ai découvert la messe traditionnelle à Saint-Nicolas-du-Chardonnet : pour moi ce fut une révélation car si je savais déjà intellectuellement que cette liturgie existait, je ne l'avais jamais rencontrée in vivo dans une vraie paroisse regroupant plusieurs milliers de fidèles. Mais bien que, dès cet instant, j'ai été comme qui dirait « converti » à la messe tridentine cela n'eut pas de répercussion chez moi à San Remo. Ainsi pendant des années je me suis contenté d'apprécier de temps en temps à Paris ce qui n'existait pas chez nous.

Q - Et quand survint Summorum Pontificum ?

Enrico - Comme beaucoup d'Italiens je n'avais rien fait dans ce sens avant la promulgation du motu proprio Summorum Pontificum car il me semblait difficile d'aller à l'encontre des règles juridiques et canoniques en place surtout pour une personne comme moi, qui s'était lancé dans une carrière juridique. Je fus bien sur tout à fait emballé par la décision de Benoit XVI mais concrètement j'étais tout seul... Au cours de l'été 2007, en glanant sur des blogs, je réussis à trouver une personne de mon diocèse intéressée... une unique personne... qui semblait motivée par cette décision.

La situation était manifestement différente dans le diocèse voisin d'Albenga où l'évêque reçut la décision pontificale avec intérêt et bienveillance. C'est là que je me rendis, le 14 septembre 2007 - jour de la mise en application du motu proprio - à une messe célébrée dans la paroisse Saint-Sebastien d'Imperia-Artallo par don Marco Cuneo qui était alors curé de cette paroisse. La messe fut magnifique avec une assistance nombreuse et grande fut ma surprise d'y retrouver 5 personnes de mon diocèse que je ne connaissais pas. Je les entrepris pour que nous fassions aussitôt une demande de célébration « extraordinaire » à San Remo.

[Lire l'intégralité de la lettre du Paix Liturgique](#)